



DIRECTION GÉNÉRALE DU COMMERCE

Rabat, le

28 JUL. 2025

Avis public n° DDC/07/2025 relatif à l'extension du délai d'achèvement de l'enquête antidumping sur les importations de luminaires LED pour éclairage public originaires de Chine

1- Conformément aux dispositions de l'article 27 de la loi n°15-09 relative aux mesures de défense commerciale, le Ministère de l'Industrie et du Commerce informe les parties concernées que le délai d'achèvement de l'enquête antidumping sur les importations de luminaires LED pour éclairage public originaires de Chine, sera prorogé de six (06) mois supplémentaires. Par conséquent, ledit délai est porté à dix-huit (18) mois au lieu de douze (12) mois établis précédemment par l'avis public n° DDC/06/2024 relatif à l'ouverture d'une enquête antidumping sur les importations de luminaires LED pour éclairage public originaires de Chine.

2- Cette prolongation de la durée de l'enquête est justifiée par les nombreuses demandes de prorogation des délais de réponses reçues de la part des parties concernées et auxquelles le Ministère a répondu favorablement. Le délai initial d'achèvement de l'enquête n'est, de ce fait, pas suffisant pour que le Ministère puisse conduire convenablement son enquête et la prorogation du délai d'achèvement de ladite enquête est nécessaire pour permettre la vérification des renseignements complémentaires permettant d'établir la détermination finale.

